

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 20 juin 2017 à 19h

### 1. Attribution subvention aux associations

La Ville de Sathonay-Camp bénéficie d'un tissu associatif dynamique que ce soit dans le domaine culturel, social ou sportif, tissu associatif qui participe à la vie locale mais également au rayonnement de notre commune sur le plan régional, national voire international.

#### Secteur sportif

Sur le territoire de Sathonay-Camp, nous comptons 10 clubs sportifs, près de 1114 adhérents auxquels s'ajoutent les 584 pratiquants du Poney-club du Val de Saône.

Les moins de 18 ans représentent près de 30% des adhérents de nos clubs sportifs.

Aussi, chaque année, nous nous efforçons de les aider que ce soit par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, la mise à disposition d'équipements sportifs, de salles municipales, de prêt de matériel ou d'accompagnement dans l'organisation d'événements. Le montant de ces subventions est calculé sur la base de critères adaptés à l'activité principale de chaque association et après étude d'un dossier de présentation des comptes financiers, bilans d'activités et projets pour la saison à venir.

Cette année, il a été proposé aux membres de la Commission Vie sportive, de modifier la grille d'analyse des Clubs sportifs afin de prendre en compte certains éléments qu'ils soient financiers ou comportementaux, et ainsi inciter les clubs à soutenir la politique sportive que nous nous sommes fixée.

En effet, nous souhaitons soutenir principalement la pratique sportive des enfants, des femmes et d'une manière plus globale, des Sathonards ainsi que la professionnalisation de l'encadrement sportif. Cette nouvelle grille prend en compte également les charges fédérales qui représentent pour certains clubs une dépense difficilement maîtrisable et l'effort fait par le club pour rechercher des financements privés (partenariats, organisations d'événements festifs ...) afin de réduire sa dépendance des fonds publics. L'application stricto sensu de cette nouvelle grille se traduit par des écarts parfois importants pour certains clubs. Aussi et afin de ne pas trop les pénaliser, les écarts seront répartis sur 3 exercices budgétaires.

Enfin, je vous propose de reconduire l'enveloppe de crédit soit 6 000€, destinée à financer l'entretien des vestiaires et du Club House du stade de football, la subvention exceptionnelle attribuée à COURIR ENSEMBLE pour l'organisation de la course nature « La Satho'verte » qui chaque année attire toujours plus de coureurs, soit une somme de 800€. Enfin je vous propose également de reconduire la subvention de 1500€ au Club d'équitation de Sathonay-Camp à titre d'aide au financement du déplacement des compétiteurs pour disputer le championnat de France d'équitation qui se déroule en Juillet.

Par ailleurs, les associations bénéficient, en plus des subventions financières, des aides logistiques de la commune avec notamment la participation des services techniques pour l'organisation d'événements sur la commune, mais également par la mise à disposition à titre gracieux de matériel (barnums, podium, barrières, tables, chaises). Aussi et afin de garantir la bonne utilisation de ces matériels, il est proposé au conseil municipal d'instaurer une caution, comme cela a déjà été mis en place lors des locations des salles municipales. Le prêt de barnums et du podium étant régulièrement sollicité, la caution proposée aux associations se montera à 500 € par barnum et à 2.000 € pour le podium.

A titre indicatif, l'acquisition d'un barnum coûte 1.500 € et le podium 5000 € environ.

Enfin, je vous rappelle que par délibération du 14 décembre 2016, vous avez accepté de verser aux clubs sportifs, un acompte sur la subvention de la saison 2017.

Par cette délibération, il vous est demandé d'adopter le solde de la subvention annuelle conformément au tableau ci-dessous :

Clubs	Subvention attribuée 2015/2016	Proposition 2016/2017	Acompte versé (délibération du 14/12/2016)	Solde Subvention 2016/2017
Olympic Sathonay Football	5 800,00 €	5 350,00 €	2 900,00 €	2 450,00 €
Olympic Sathonay Basket	4 900,00 €	4 650,00 €	2 450,00 €	2 200,00 €
Entente Sportive SC	5 290,00 €	5 300,00 €	2 645,00 €	2 655,00 €
Amicale de Pétanque de SC	1 560,00 €	1 400,00 €	780,00 €	620,00 €
Tennis club de SC	4 750,00 €	5 800,00 €	2 375,00 €	3 425,00 €
Courir Ensemble	1 400,00 €	1 150,00 €	700,00 €	450,00 €
Boxing-club de SC	1 400,00 €	1 450,00 €	700,00 €	750,00 €
<b>S/total - 1-</b>	<b>25 100,00 €</b>	<b>25 100,00 €</b>	<b>12 550,00 €</b>	<b>12 550,00 €</b>
<b>Subventions exceptionnelles</b>				
Sathonay-Equitation. (Championnat de France)	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Courir Ensemble ( La Satho'verte)	800,00 €	800,00 €	0,00 €	800,00 €
<b>S/total -2-</b>	<b>27 400,00 €</b>	<b>27 400,00 €</b>	<b>12 550,00 €</b>	<b>14 850,00 €</b>
<b>Subvention pour entretien des équipements sportifs mis à disposition.</b>				
Olympic Sathonay Football	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 400,00 €</b>	<b>33 400,00 €</b>	<b>15 550,00 €</b>	<b>17 850,00 €</b>

**Rapporteur : Myriam Fontaine**

**Secteur culturel :**

Associations	Montant Année 2016 (pour information)	Montant proposé pour 2017	Acompte déjà versé	Montant soumis au vote
<b>Secteur CULTUREL</b>				
Esquisse	500 €	500 €	0	500 €
Sathonay Loisirs	2 000 €	2 000 €	0	2 000 €
Satho'danse	300 €	300 €	0	300 €
Amicale Philathélique	300 €	300 €	0	300 €
Sath'Na	300 €	300 €	0	300 €
MIPS	300 €	300 €	0	300 €
Créa'Sath	300 €	600 €	0	600 €
Xérémia	12 000 €	12 000 €	0	12 000 €
Sur 2 notes	19 852,72 €	19 853 €	0	19 853 €
<b>Total secteur Culturel</b>	<b>35 852,72 €</b>	<b>36 153 €</b>		<b>36 153 €</b>

**Rapporteur : Raymond Duda**

### Animation de la Ville et Développement commercial :

La Ville souhaite maintenir son partenariat avec l'UCAS qui contribue au développement de la dynamique commerciale par l'organisation de divers événements et manifestations. A ce titre, il vous est proposé de reconduire la subvention allouée en 2016, soit 1450 €. Le versement interviendra pour moitié en juillet et le solde en fin d'année à la suite des animations du second semestre.

<i>Animation de la Ville et Développement commercial</i>	<b>Montant année 2016 (pour information)</b>	<b>Montant proposé pour 2017</b>	<b>Acompte déjà versé</b>	<b>Montant soumis au vote</b>
UCAS	1 450 €	1 450 €		<b>1 450 €</b>

**Rapporteur : Pierre ABADIE**

### Autres subventions :

<i>Autres subventions</i>	<b>Montant année 2016 (pour information)</b>	<b>Montant proposé pour 2017</b>	<b>Acompte déjà versé</b>	<b>Montant soumis au vote</b>
Sou des écoles Laïques	4 500 €	4 500 €		4 500 €
Anciens combattants	200 €	200 €		200 €
Classe de l'année	300 €	300 €		300 €
Interclasses	0 €	300 €		300 €
Médaillés Militaires	200 €	200 €		200 €
AEP	500 €	500 €		500 €
Amicale du personnel	1 500 €	1 500 €		1 500 €
<b>Total autres subventions</b>	<b>7 200 €</b>	<b>7 500 €</b>		<b>7 500 €</b>

**Rapporteur : Pierre ABADIE**

*Le total des subventions proposé est le suivant :*

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>EUROS</b>
SPORT	<b>33 400,00 €</b>
CULTURE	<b>36 153,00 €</b>
DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	<b>1 450,00 €</b>
AUTRES	<b>7 500,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78 503,00 €</b>

**Il est rappelé également que dans le budget primitif 2017 le conseil municipal a décidé de subventionner le CCAS à hauteur de 395 000 € :**

CCAS	395 000 €
------	-----------

La commission générale du 12 avril 2017 a donné un avis favorable.

**Le conseil municipal a délibéré.**

En application de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités territoriales, 4 personnes ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres actifs : M. CHARDARD (Amicale Philatélique), M. DATICHE (Amicale Pétanque), M. BOULLANGER (Tennis club de Sathonay-Camp), Mme ROBIN (Interclasses)..

**Vote 26 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

## **2.Tarifs rythmes scolaires**

Il est proposé de maintenir les tarifs des rythmes scolaires 2017/2018 par rapport à ceux appliqués en 2016/2017. Ils seront mis en place dès la rentrée scolaire de septembre 2017/2018 :

élémentaire			maternelle		
QF	prix/trimestre	prix par an	QF	prix/trimestre	prix par an
supérieur à 1500	64 €	192 €	supérieur à 1500	33 €	99 €
entre 901 et 1500	60 €	180 €	entre 901 et 1500	30 €	90 €
entre 751 et 900	45 €	135 €	entre 751 et 900	25 €	75 €
entre 651 et 750	35 €	105 €	entre 651 et 750	20 €	60 €
entre 451 et 650	25 €	75 €	entre 451 et 650	15 €	45 €
moins de 450	20 €	60 €	moins de 450	12 €	36 €

La commission générale du 12 juin 2017 a donné un avis favorable.

**Le conseil municipal a délibéré**

**18 voix pour et 7 abstentions**

**Adopté à la majorité**

## **3.Tarifs restaurant scolaire**

Les tarifs du restaurant scolaire 2017/2018 augmentent de 1,2%, l'augmentation est identique à l'inflation constatée. Ils seront mis en place dès la rentrée scolaire de septembre 2017/2018.

Quotient familial	2016/2017		Proposition 2017/2018	
	élémentaire	maternelle	élémentaire	maternelle
Supérieur à 1500	4,90		4,96	
De 901 à 1500	4,68		4,74	
De 751 à 900	3,85		3,90	
De 651 à 750	3,38		3,42	
De 451 à 650	2,97		3,00	
Inférieur ou égal à 450	2,20		2,23	

La commission générale du 12 juin 2017 a donné un avis favorable.

**Le conseil municipal a délibéré**

**18 voix pour et 6 contre et 1 abstention**

**Adopté à la majorité**

#### **4. Instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1530 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer et de majorer les taux de la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Il rappelle que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10 % la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

Il précise que le conseil municipal peut majorer ces taux dans la limite du double et ainsi les fixer :

- Entre 10% et 20% la première année d'imposition,
- Entre 15% et 30% la deuxième année d'imposition,
- Entre 20% et 40 % à compter de la troisième année d'imposition.

Vu l'article 1530 du code général des impôts,

La commission générale du 12 juin 2017 a donné un avis favorable.

#### **Le conseil municipal a délibéré.**

- **Décide d'instaurer** la taxe annuelle sur les friches commerciales
- **Décide** de majorer les taux de la taxe :
  - o 20% pour la première année d'imposition,
  - o 30% pour la deuxième année d'imposition,
  - o 40 % à compter de la troisième année d'imposition.

**Vote 25 voix pour**

**Adopté à l'Unanimité**

#### **5. Liste des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délibération relative aux pouvoirs du Maire du 16 avril 2014**

##### **Finances :**

Virements de crédit de 500€ à la section d'investissement pour compléter le fonds de concours (projet Péroutes) au Sigerly.

**Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées**

**BP 50 000 € → BP+VC1 : 50 500 €**

**Chapitre 020 : dépenses imprévues**

**BP: 35 752,68 € → BP+VC1: 35 252,68€**

**Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire**